

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 15/28

■ SUSPENSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR RAPPORT A LA SITUATION EN GRECE

Suite à une décision de la Hellenic Capital Market Commission (HCMC), l'autorité compétente de la Grèce, de suspendre la négociation des titres (y compris les obligations du gouvernement grec) cotés sur le marché réglementé ATHEX, le système multilatéral de négociation « EN.A. » (*Alternative Market of the Athens Exchange*), de même que le marché secondaire électronique « HDAT » ainsi que tous les instruments y relatifs, la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) a exigé, ce matin, la suspension, avec effet immédiat, de la négociation des instruments financiers émis par :

- ALPHA BANK AE
- EUROBANK ERGASIAS S.A.
- GREECE (THE HELLENIC REPUBLIC)
- HELLENIC RAILWAYS
- NATIONAL BANK OF GREECE S.A.
- NATIONAL BANK OF GREECE FUNDING LIMITED
- PIRAEUS BANK S.A.

sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2015

